



ANCRE

Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie



ANCRE : contexte (1/2)

Un double défi :

- garantir durablement la sécurité des approvisionnements énergétiques
- lutter contre la menace du changement climatique

Une nécessité de répondre à l'urgence :

- assurer la transition énergétique du début du 21^{ème} siècle

Une priorité nationale :

- soutenir la croissance économique et l'emploi par l'innovation



Une volonté de renforcer les synergies entre les opérateurs de recherche pour mieux en valoriser le potentiel global :

- l'ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la recherche pour l'Énergie)



ANCRE : contexte (2/2)

Un cadre national :

- loi POPE fixant les orientations de la politique énergétique (Juillet 2005)
- Stratégie nationale sur la recherche dans le domaine de l'énergie (Mai 2007)
- Grenelle de l'Environnement / Comité opérationnel Recherche (2008)
- Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (Juillet 2009)

et européen :

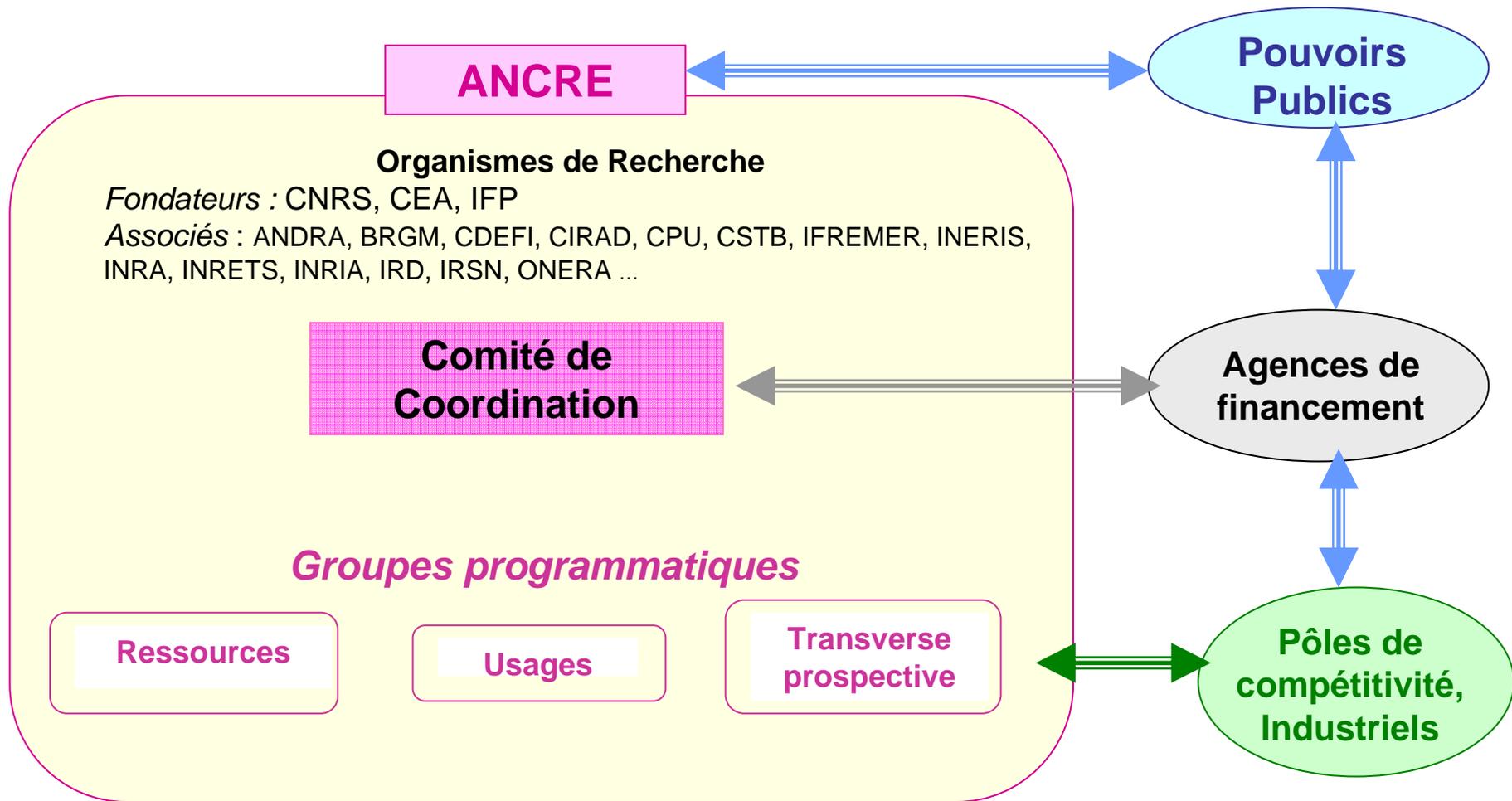
- Paquet Énergie / Climat (Décembre 2008)



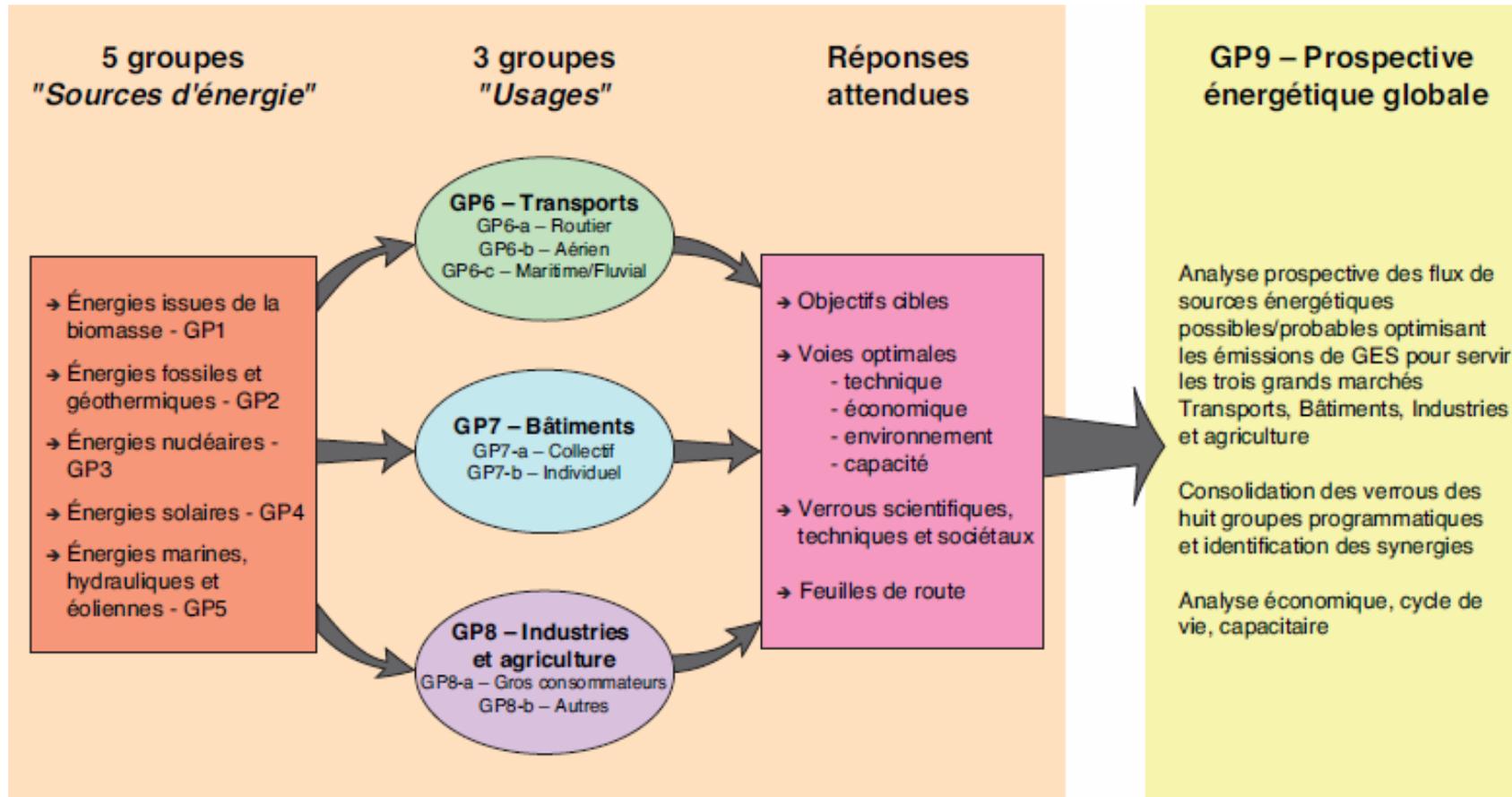
ANCRE : missions

- Favoriser et renforcer les partenariats et les synergies entre les organismes publics de recherche, les universités, et les entreprises en intégrant les contraintes propres à chacun d'entre eux ;
- Identifier, avec le concours des entreprises concernées, les verrous scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux qui limitent les développements industriels dans le domaine de l'énergie ;
- Proposer, en conséquence, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie définie par l'État, des projets pluriannuels de R&D commune et les modalités de leur mise en œuvre coordonnée, s'appuyant sur des programmes allant de la recherche fondamentale à la mise au point de démonstrateurs à des fins d'applications industrielles, et proposer des structures pour mener à bien ces programmes ;
- Faciliter l'adoption, par les producteurs et les consommateurs, de bonnes pratiques en matière d'énergie respectueuses d'un développement durable.

ANCRE : environnement institutionnel



ANCRE : groupes programmatiques (1/2)





ANCRE : groupes programmatiques (2/2)

Objectifs :

- identifier les verrous scientifiques ou technologiques et les axes de R&D qui permettront de les lever

Composition :

- un animateur et un animateur adjoint, des experts désignés par les membres fondateurs, les membres associés et les pôles de compétitivité

Livrables :

- Cartographie des domaines couverts et segmentation des domaines, identification des forces de R&D en présence sur chacun des segments
- Identification des verrous scientifiques, technologiques, industriels, sociétaux, environnementaux et économiques, qui limitent à la fois le déploiement de solutions "durables" en matière énergétique, l'émergence de champions industriels et notre indépendance énergétique, propositions d'axes de R&D
- Propositions de programmes allant de la recherche fondamentale jusqu'au démonstrateur



ANCRE : contribution des industriels

ANCRE et les pôles de compétitivité :

- Les pôles seront plus particulièrement sollicités par les animateurs des GP ou le Comité de Coordination pour proposer des acteurs industriels choisis parmi leurs adhérents
- Ces acteurs industriels seront en charge de représenter leur filière industrielle dans les travaux des GP

La valorisation des travaux conduits dans le cadre de l'ANCRE est un élément déterminant, à court, moyen et long terme, dans l'atteinte des objectifs et résultats que s'est fixés l'ANCRE. A ce titre, les Instituts Carnot impliqués dans le domaine de l'énergie seront également sollicités.



ANCRE : une dimension européenne

Pour renforcer son efficacité,
l'ANCRE agira en concertation avec
l'Alliance Européenne sur la Recherche en Energie
(European Energy Research Alliance, ou EERA)
créée le 27 octobre 2008



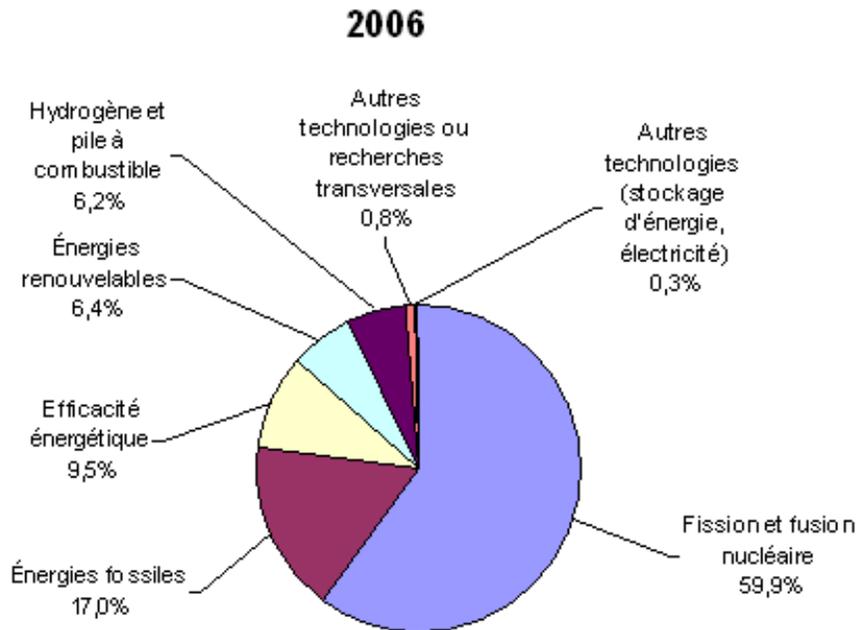
ANCRE : Planning de travail année 1

- ➔ 18 septembre 2009 : réunion de lancement et premiers travaux entre organismes de recherche
- ➔ 25 septembre : réunion du Comité de Coordination
- ➔ mi-octobre : désignation des animateurs et animateurs adjoints des groupes programmatiques (GP)
- ➔ fin octobre : début des travaux des GP
- ➔ Mars 2010 : point d'étape / avancement des GP
- ➔ Juin 2010 : rapports de synthèse des GP

ANCRE : Dépenses R&D en France



Dépenses publiques : 824 M€*



* hors fonds régionaux et européens

Données MEEDDM

Dépenses privées : 8 600 M€*

2007

- Les dépenses de R&D des entreprises du secteur de l'énergie représentent 34% des dépenses totales de R&D privés en France (25 500 M€)

- Renault et Peugeot se placent aux 3ème et 4ème rang en France et représentent plus de la moitié des dépenses du secteur de l'énergie (28 et 24% respectivement)

Source : The 2008 EU Industrial R&D Investment Scoreboard